



BANQUE DE TUNISIE

Société Anonyme au capital de 225.000.000 Dinars

Siège social : 2, Rue de Turquie – 1001 Tunis

La BANQUE DE TUNISIE publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 4^{ème} trimestre 2021 :

(en K.Dinars)	Du 01/10/2021 au 31/12/2021	Du 01/10/2020 au 31/12/2020	Déc-21	Déc.-20
Produits d'exploitation bancaire	164 692	161 857	604 637	614 416
Intérêts	118 032	114 667	441 240	453 508
Commissions en produits	20 541	17 496	70 486	61 103
Revenus du portefeuille commercial et d'investissement	26 119	29 694	92 911	99 805
Charges d'exploitation bancaire	57 760	58 299	227 398	241 054
Intérêts encourus	56 862	57 358	223 093	237 944
Commissions encourues	898	941	4 305	3 110
Produit Net Bancaire	106 932	103 558	377 239	373 362
Autres produits d'exploitation	451	405	1 034	1 215
Charges opératoires	32 285	26 095	119 809	105 520
Frais de personnel	23 453	17 911	86 779	73 446
Charges générales d'exploitation	8 832	8 184	33 030	32 074
Structure du portefeuille au bilan			1 090 880	978 195
Portefeuille titres commercial			103 140	0
Portefeuille titres d'investissement dont :			987 740	978 195
Encours net des crédits ⁽¹⁾			4 901 270	4 827 549
Encours des dépôts			4 634 717	4 300 501
Dépôts à vue			1 589 703	1 453 440
Dépôts d'épargne			1 644 478	1 530 424
Dépôts à terme			1 400 536	1 316 637
Emprunts et ressources spéciales au bilan			396 184	468 691
Capitaux propres apparaissant au bilan ⁽²⁾			941 905	918 367

⁽¹⁾ L'encours des crédits fin Décembre 2021 tient compte des provisions constituées durant la période

⁽²⁾ Compte non tenu du résultat de la période

BANQUE DE TUNISIE
NOTES SUR LES INDICATEURS D'ACTIVITE
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2021

1. BASES RETENUES POUR L'ELABORATION DES INDICATEURS TRIMESTRIELS :

La BANQUE DE TUNISIE est un Etablissement de crédit au capital de 225.000.000 dinars. Elle est régie par la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers.

Les indicateurs d'activité sont élaborés conformément aux normes comptables bancaires et aux règles définies par la Banque Centrale de Tunisie en matière de présentation de la situation comptable et des normes prudentielles définies par la circulaire n° 91-24.

2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les indicateurs d'activité de la BANQUE DE TUNISIE sont établis en application des principes comptables suivants :

2.1. Règle de constatation des intérêts et commissions :

Les intérêts et commissions sont comptabilisés conformément aux règles prévues par la Norme Comptable n°03 relative aux revenus.

2.1.1. La constatation des intérêts :

Les intérêts sont comptabilisés au compte de résultat à mesure qu'ils sont courus sur la base du temps écoulé et du solde restant en début de chaque période.

L'engagement établi entre la banque et le bénéficiaire mentionne les règles de calcul de ces intérêts. Ainsi, les tableaux d'amortissement permettent à la banque de connaître d'avance le montant de ces intérêts. Lorsque le contrat prévoit que le montant des intérêts est indexé sur un indicateur quelconque (généralement le T.M.M.), la connaissance de cet indicateur permet à la banque d'effectuer des estimations fiables de ses revenus.

2.1.2. La constatation des commissions :

Les commissions sont enregistrées selon le critère de l'encaissement. Ainsi, et conformément à la norme sectorielle n°24 :

- Si les commissions rémunèrent la mise en place de crédits (telles que les commissions d'étude), elles sont prises en compte lorsque le service est rendu ;
- Si les commissions sont perçues à mesure que le service est rendu (telles que les commissions sur engagements par signature), elles sont comptabilisées en fonction de la durée couverte par l'engagement.

2.2. Classification des titres et revenus y afférents :

Le portefeuille des titres est composé de :

Titres de transaction : ce sont des titres qui se distinguent par leur courte durée de détention (inférieure à 3 mois) et par leur liquidité.

Titres d'investissement : il s'agit des titres acquis avec l'intention de les détenir durablement. Ils sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais d'achat exclus.

Titres de placement : ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

Ces titres sont comptabilisés à leurs valeurs d'acquisition. L'encours présenté dans ces indicateurs est déterminé net des provisions constituées et affectées aux titres d'investissement.

Les revenus du portefeuille des titres sont comptabilisés en tenant compte de la séparation des périodes. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor souscrits sont inclus dans la valeur des titres et constatés en résultat de la période. Les dividendes sont constatés dès le moment où le droit en dividendes est établi.

Les plus-values sur cession des actions sont comptabilisées dans le poste financier « solde en gains et pertes et correction des valeurs sur portefeuille d'investissement »

2.3. Règles de comptabilisation des opérations en devises :

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires, ces indicateurs d'activités sont arrêtés en tenant compte des créances et des dettes en devises et de la position de change en devises converties sur la base du dernier cours de change interbancaire du mois concerné. Les gains et pertes de change résultant de la réévaluation de la position de change sont pris en compte dans le résultat de la période.

2.4. Encours des crédits :

L'encours des crédits est présenté compte tenu des créances rattachées et net des agios réservés et des provisions constituées sur les créances douteuses à la fin de chaque période.

2.5. Encours des dépôts :

Les dépôts de la clientèle sont présentés compte tenu des dettes rattachées.

2.6. Emprunts et ressources spéciales :

Les ressources spéciales sont composées des fonds budgétaires et des lignes de crédits extérieures. Elles sont présentées compte tenu des dettes rattachées.

3. FAITS MARQUANTS A LA FIN DU 4^{EME} TRIMESTRE 2021 :

A la fin du 4^{ème} trimestre 2021, les indicateurs d'activité ont évolué comme suit :

- **Les crédits à la clientèle** (nets des provisions constituées) ont atteint **4.901.270** mille dinars au 31/12/2021 , contre **4.827.549** mille dinars au 31/12/2020, soit une augmentation de **+1,5%**.
- **Les dépôts de la clientèle** sont en croissance de **+7,8%** passant de **4.300.501** mille dinars au 31/12/2020 à **4.637.717** mille dinars au 31/12/2021. Cette croissance est générée essentiellement par l'augmentation des dépôts d'épargne de **+7,5%** et des dépôts à vue de **+9,4%**.

- **L'encours des ressources spéciales** a diminué de **-15,5%** passant de **468.691** mille dinars au 31 Décembre 2020 à **396.184** mille dinars au 31 Décembre 2021, suivant le rythme de remboursement prévu, sans nouveaux tirages en 2021.
- **Les produits d'exploitation bancaire** ont baissé de **-1,6%** pour atteindre **604.637** mille dinars au 31 Décembre 2021 contre **614.416** mille dinars à fin Décembre 2020. Cette baisse concerne principalement les intérêts **-2,7%** et ce suite à la baisse du taux moyen du marché.
- **Les charges d'exploitation bancaire** ont baissé de **-5,7%** passant de **241.054** mille dinars à fin Décembre 2020 à **227.398** mille dinars à fin Décembre 2021.
- **Le Produit Net Bancaire** a atteint à la fin du 4^{ème} trimestre 2021 un montant de **377.239** mille dinars, contre **373.362** mille dinars à la fin du 4^{ème} trimestre 2020, soit une hausse de **+1,04%**.
- **Les charges opératoires** ont augmenté de **+13,5%** pour atteindre **119.809** mille dinars au 31/12/2021 contre **105.520** mille dinars au 31/12/2020. Cette augmentation est entraînée par la hausse des charges du personnel suite aux augmentations relatives à 2020 et 2021 des salaires et des primes de départ à la retraite.
- **Les capitaux propres** sont composés du capital et des réserves au bilan. Ils s'élèvent au 31 décembre 2021 à 941.905 mille dinars compte non tenu du résultat de 2021.